L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 FEVRIER 1887. 60me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 5 FEVRIER 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse Arcade.

PAR HOEY & O'CONNOR—Maison de résidence rue Enterpe, 8, entre Prytanée et Coliseé.

PAR JAS. P. GUINAULT—Propriétés d'encaissement de choix. Grande portion de terre, formant l'encoignure des rues Annonciation et Thalie. Une autre à l'encoignure Annonciation et Thalie.

PAR C. E. GIRARDEY—La plantation "Aurora," rive droite, en face de Lutcher.

PAR L.E SHERIF—Cinq terrains dans le troisième district.

PAR FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité—Sur les lieux, coin Marais et Columbus—Un cheval et wagon, une bouilloire, un lot de bois, un lot de charbon, un vieux wagon, une brouette et une échelle.

Les vols et les désordres dans nos campagnes louisianaises.

Ceux qui, par intérêt, par curiosité ou, simplement, par métier, parcourent assidûment les journaux de nos campagnes, savent quelle somme il n'y dépense de bon sens, d'intelligence, de connaissances spéciales, d'études sérieuses et consciencieuses sur une foule de sujets qu'en ville, nous traitons fréquemment à la légère, sans trop savoir la portée de nos paroles ou de nos écrits. C'est dans la lecture de ces feuilles, trop négligées, que l'on apprend à connaître la Louisiane, telle qu'elle est, avec ses défauts et ses qualités, ses petitesses et ses grandeurs, ses besoins et ses aspirations. On y découvre, à chaque page, à chaque colonne, à chaque paragraphe, souvent insignifiant, en apparence, le secret de bien des faiblesses, de bien des misères dont, ici, la cause nous échappe complètement.

Qu'on nous permette de citer un exemple. Il faut être le dernier des ignorants en économie politique et agricole, pour ne pas savoir que l'élevage des animaux de trait et des animaux domestiques, des bêtes à cornes et de la volaille, est la principale source de richesses de tout fermier, petit ou grand, qu'il habite le Nord ou le Sud, les pays froids ou les pays chauds. On part de là pour traiter avec dédain, presqu'avec mépris, des hommes dignes de respect, de bons travailleurs, parce qu'ils n'ont jamais exercé cette industrie qu'ils font abandonner—sans se rendre compte des motifs qui les ont fait agir.

Il ne suffit pas de prendre avec les planteurs, avec les fermiers, des airs importants et de leur dire, d'un ton doctoral: "élevez des moutons, des cochons, de la volaille; vous en tirerez un meilleur rapport que de vos cultures du coton et de la canne." Ils savent cela aussi bien que nous et, la plupart du temps, s'ils ne le font pas, c'est qu'ils ont de bonnes raisons pour en agir ainsi. Il faudrait, avant tout, les mettre à même de n'y pas perdre plus qu'ils n'y gagneraient.

A quoi bon s'adonner à l'élevage, s'il ne doit profiter qu'à des marauderes qui infestent les campagnes et pillent, enlevent tout ce qu'ils trouvent à la portée de la main? Nous connaissons des paroisses où l'on peut jusqu'à dix de magnifiques troupeaux, où, sur une seule habitation, on engraissait par milliers, les poulets et les chapons. Pourquoi les animaux, les volailles, qui sont, en grande partie, la véritable richesse d'une ferme, en ont-ils, comparativement, disparu? Est-ce l'effet de la mauvaise volonté, de la négligence, de la paresse? Non. On a été obligé de renoncer à l'industrie, attendu que l'on n'y trouvait guère de bénéfice, par suite des vols nombreux, presque quotidiens, dont on était victime. On travaillait, non pas pour soi, mais pour les maliftateurs qui, la nuit, souvent même, en plein jour, enlevaient ce qu'ils rencontraient dans une basse-cour ou dans un enclos. Le fermier comptait sur la vente de tant de douzaines de volailles, d'une ou de deux caisses d'œufs, pour se débarrasser d'une petite dette ou faire une emplette et, au moment d'expédier la marchandise, elle avait, à moitié, disparu. Cela peut nous paraître étrange, incroyable, en ville où nous avons une certaine quantité d'agents de police pour veiller sur la propriété publique ou particulière; oh, d'ailleurs, chacun veille avec soin sur son bien; mais, à la campagne, il en est tout autrement, attendu qu'on est obligé d'y laisser errer les animaux à l'aventure; attendu que les clôtures sont tellement faites, qu'il est, dans beaucoup de cas, facile de pénétrer au travers ou de les franchir impunément. On ne sait pas le nombre, véritablement effrayant, de méfiants qui, dans nos paroisses rurales, ne vivent que de maraude. Pour s'en faire une idée juste, il faut interroger les habitants ou lire les journaux qui, chaque samedi, racontent, d'un ton lamentable, les méfaits de la semaine.

Nous connaissons, dans les environs de la Nouvelle-Orléans, une paroisse où la culture des plantes maraîchères était jadis en pleine prospérité; elle y est maintenant en souffrance; et la plupart des cultivateurs ont été obligés d'y renoncer, parce que leurs fruits, leurs légumes, y disparaissaient à mesure qu'ils mûrissaient. Ils se sont fatigués du métier de dupes qu'ils faisaient. Ils exerçaient une industrie très lucrative pour eux-mêmes et pour le pays; il leur a fallu l'abandonner parce qu'ils en étaient arrivés à ne plus travailler qu'au profit des malfaiteurs.

Là où les bandits ont déjà passé, oh il n'y a presque plus rien à prendre, ce sont les chiens, des chiens vicieux, qui achèvent la ruine du fermier: ils s'attaquent aux brebis, aux agneaux; ils les poursuivent, les mordent, les blessent, souvent les tuent, et le planteur, le laboureur honnête, perd la prelle sur la vente duquel il comptait le plus, pour mettre ses affaires en ordre, pour combler un petit déficit, pour nourrir sa famille ou son personnel de ferme.

Il y a un autre genre de calamités malheureusement trop communes dans nos campagnes. Le premier travailleur ou voyageur venu, occupé dans une forêt ou dans une prairie, a besoin d'un peu de feu; il fait un tas de paille; il ramasse quelques branches d'arbres, de bois sec; il allume leur, cela, puis il s'éloigne sans rien éteindre, sans se soucier des conséquences de sa négligence. Peu à peu, le feu gagne les herbes ou les arbres voisins, et voilà un vaste incendie de prairie ou de forêt qui se déclare, un véritable désastre pour les particuliers et pour la communauté.

On voit à combien de mésaventures, de pertes, sont exposés les habitants de nos campagnes. On leur demande, à chaque instant, de se vouer à l'industrie de l'élevage; on leur reproche vivement de ne pas le faire. Qu'on leur donne donc, avant tout, la sécurité pour le produit de leur travail.

Ici, la ville n'a rien à faire: c'est une besogne qui incombe aux jurés de police de nos paroisses rurales. Une lourde responsabilité pèse sur eux; ils ont de grands devoirs à remplir. N'est-il donc aucun moyen de mettre un terme à toutes les déprédations, dont la nouvelle nous arrive quotidiennement, dont le nombre est loin de diminuer? Il n'est pas de sacrifices que les différentes communautés ne soient disposées à faire pour se débarrasser de tant de fléaux. La confiance est le premier des biens pour le cultivateur, qui est obligé de laisser tant de choses précieuses à la merci du public, qui ne peut entourer de vastes enclos de murs élevés, comme nous le pratiquons dans les villes. La surveillance doit donc être là de tous les instants et la sévérité des agents de la sûreté, une nécessité indispensable. C'est de ce côté qu'il faudrait diriger tous les efforts des autorités municipales au moment, surtout, où l'agriculture traverse une crise grave et est à la veille de se transformer. Le jour où la sécurité leur sera donnée, nos habitants deviendront, volontiers, des éleveurs: ils en sentent le besoin, ils en éprouvent le désir; ils ne demandent pour cela qu'une chose: une surveillance énergique, incessante, des produits de leur travail et des animaux qu'ils élèvent. Qu'on la leur donne, et l'on verra, immédiatement, redoubler leur activité, s'accroître la prospérité de nos campagnes.

LOUISIANE.

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Assomption, du 29 janvier:

.....La ferme a des ressources suffisantes, comme travail et comme ensemble, comme moyens d'exploitation et comme produits, pour s'en passer ou pour lui dicter sa loi. Est-ce qu'elle manquera jamais? La pire des années ne sera jamais pour elle une année mortelle, et, jamais, quoiqu'il advienne, avec le travail, l'harmonie et l'économie dans la maison, cette ferme ne connaîtra la noire misère, la famine ou le jeûne forcé des villes. La moyenne de production, dans les années qui ne sont pas années d'abondance, est toujours suffisante pour la vie facile et pour le bien-être. Car si la ferme n'est pas la splendeur, avec l'orgueil de la plantation d'autrefois, elle est certainement l'aisance, avec son indépendance et sa dignité. Nous lui trouvons un caractère de démocratie plus réel qu'à la plantation, qui eut plus d'un point de ressemblance avec le château d'Europe, et si l'égalité, qui doit se trouver dans nos mœurs et dans nos rapports, peut devenir une réalité et une vérité, c'est assurément entre fermiers.

Mais la ferme, répétons-nous encore, ne peut exister sans le fermier, sans la fermière, sans la famille laborieuse et simple, sans le travail, sans l'économie, sans la production variée et multipliée, sans le jardin, sans le verger, sans la basse cour, sans les vaches, sans les cochons, sans les moutons, sans ce qui nourrit, se mange, s'échange, consomme, se vend et se *paie*. Car tout paie, même l'échalotte. Et si le maïs, comme nous l'avons dit, redit et prouvé, est le produit principal et générateur; si la pomme de terre, dont nous avons énuméré les bienfaits avec reconnaissance, vous rend quelquefois vingt baril pour un, et sans grand travail comme sans grande science agronomique, la patate douce, de son côté, est une troisième bénédiction pour la Louisiane,—bénédiction inconnue à nos concitoyens de l'Ouest et du Nord, et pour laquelle il convient de remercier la Providence et notre sol. Car la patate douce, comme utilité et bonne nourriture, ne le cède guère à la pomme de terre elle même. Sucrée, savoureuse et nourrissante, au besoin elle remplace le pain. On la mange bouillie, frite ou avec du sirop. L'enfant l'adore. Et ceux qui ne sont pas enfants? Quant à sa culture, vous le savez, elle est des plus simples, et nous n'avons pas à montrer aux agriculteurs ce qu'ils savent mieux que nous. Mais nous pouvons et nous devons dire à ceux qui nous répètent leur éternel refrain du *ça ne paie pas*, avec lequel il faut décidément en finir:

Un arpent de terre bien préparée, plantée en patates douces, peut donner et donne *cinquante baril* de patates!

Et vous dites que cela ne paie pas!

Vraiment, nous ne sommes ni justes, ni raisonnables, ni chrétiens. Et faut-il en venir à des mystérieuses espérances, parce que le travail est une honteuse et une peine, que nous croisons tranquillement les bras sur les bords de Mississipi, du Lafourche et du Tèche, attendant que la manne du ciel nous tombe à la rosée du matin, que des cailles bien grasses et bien dodues se rôtissent d'elles-mêmes pour nos tables bien servies, ou que les doublons du meilleur or nous pleuvent quotidiennement sur la tête et nous dispensent de faire œuvre de nos bras, de nos mains et de nos intelligences!

Mais il est plus sage, croyons-nous, de planter des patates douces, et autre chose aussi, bien entendu, avec cette profonde et religieuse croyance de l'homme véritablement homme, que *le ciel aide ceux qui aident*.

L'*Eagle*, paroisse St-Bernard, du 3 février:

Dans notre dernier numéro, nous avons légèrement critiqué la lenteur des travaux du chemin de l'halmette. Nous avons, depuis, obtenu des informations qui exonèrent complètement l'entrepreneur, M. McNamara. D'abord, le sol offre beaucoup de difficultés qui n'avaient pas été prévues et que l'on ne pouvait prévoir; il est survenu une série de jours très-trempes qui l'était impossible d'éviter. Deux barges chargées de gravois et venant de Natchez, ont sombré en descendant le fleuve. On l'ne peut réellement pas rendre M. McNamara responsable de ce double accident. Il avait commandé 125,000 briques à la briqueterie de Slidell; elles ont été perdues par suite des pluies et des gelées qui ont eu lieu depuis lors. Enfin, il a été impossible de se procurer la quantité voulue de coquilles. Tout cela explique les retards survenus dans les travaux. La saison dernière, nous avons eu d'énormes pluies, qui ont inondé le pays, empêché les ouvriers de poursuivre leurs travaux et rendu les transports très-difficiles. Néanmoins, l'œuvre avance et nous croyons qu'elle s'achèvera bientôt.

L'*Entreprise*, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 2 février:

Nous apprenons que M. Louis Bergerie, ainsi que M. Alphonse DeBlanc, sont partis pour Crowley, la nouvelle localité qui s'établit dans la paroisse Acadie et promet de devenir la Birmingham du sud-ouest de la Louisiane. M. Bergerie va s'y fixer et y construire un grand magasin. Les travaux sont déjà très avancés. Nous lui souhaitons de faire fortune à Crowley.

—Nos voisins de Jeannerette et d'Abbeville sont en pourparlers pour construire un chemin de fer entre leurs localités. Nous eussions voulu qu'on le fît entre la Nlle-Ibérie et Abbeville. Puisqu'il n'a pas été possible de tenter l'entreprise, essayons au moins d'améliorer nos moyens de communications avec nos amis de la paroisse Vermilion; on avait commencé à ouvrir un chemin par la prairie Lord; pourquoi ne le continuerait-on pas? Il ne faut que peu de temps, de travaux et d'argent pour y réussir.

L'*Entreprise* annonce qu'elle entre dans sa troisième année. Elle a rendu des services importants depuis qu'elle existe. Elle est soutenue par de nombreux amis, et elle le mérite. Nous lui souhaitons de longs succès et une prospérité toujours croissante. *Edit.)*

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 29 janvier:

Après un laps temps d'une assez longue durée, nous avons eu, dimanche matin, une pluie torrentielle; en quarante-cinq minutes, il est tombé près de deux pouces et demi d'eau.

—Notre maire fait prolonger l'ancien canal, depuis la levée jusqu'au bayou Terrebonne, maintenant dragué. La jonction des deux canaux sera très utile à notre communauté ainsi qu'à celle de Houma.

—Un marchand de mulets, de la région de Lafourche, qui, tous les ans, vendait un millier de bêtes, n'a pu en placer, cette année, que 200 et avec beaucoup de peine. C'est là un mauvais signe.

—Décédé, à Chacahoula, M. Francis Dellucky, natif de Gênes. Il était venu très jeune, en Louisiane, avec sa famille. Il s'était fixé d'abord à Patterssonville, sur le Tèche, où avec ses deux frères François et Etienne, il avait fait de bonnes affaires. Tous les trois ont été ruinés par les inondations et les revers qui en ont été la suite. Les frères Dellucky s'étaient retirés alors à Chacahoula, où la mort vient de surprendre François. Sa fin a jeté la tristesse parmi les nombreux amis de cette honorable famille.

L'Union Française. — L'école des filles.

Nlle-Orléans, 4 février 1887.

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*.

Nous vous serions reconnaissants si vous voulez bien informer vos lecteurs que l'ouverture de l'Ecole de filles de l'Union Française aura lieu le 1er mars prochain. Nous prions les parents, qui ont l'intention de nous envoyer des élèves, de les faire inscrire sans retard au bureau de la Société, rue des Remparts, près Dumaine.

Nous avons déjà fait connaître au public nos conditions d'admission. Les parents qui les auraient oubliées peuvent s'adresser à notre Secrétaire adjoint, qui se tiendra à leur disposition à notre bureau, tous les jours (les dimanches exceptés) de 9 h. à 3 h. de l'après-midi.

En attendant, nous leur rappelons que l'école est gratuite pour les indigents, et que les familles ayant des ressources n'ont à payer qu'une quotité insignifiante.

On sait, en outre, qu'il s'agit d'une école régulière de jour, où seront enseignés, par une maîtresse d'une grande expérience, (Mlle Ermance Robert) le français, l'anglais, et toutes les parties d'une bonne instruction. Les élèves seront d'ailleurs, entourées d'une sollicitude toute maternelle.

Agréez, Messieurs les Editeurs l'assurance de nos respects.

LES DIRECTEURS DE L'UNION FRANÇAISE.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

On lit dans la *Gazette de France* du 21 janvier:

Le *Moniteur de Rome* publie un article qui nous renseigne sur les relations actuelles du Saint-Siège et de la Prusse:

L'organe du Vatican remarque d'abord que le discours du trône, qui a ouvert le 15 janvier le Landtag prussien à Berlin, est presque entièrement consacré à la question religieuse, et il ajoute:

"Celle-ci en forme la seule partie importante. Bref, mais substantiel, ce discours est un grand acte. Fondé et formé, tout y est digne du souverain qui voue sa verte vieillesse à retarder la guerre au dehors, à rétablir la paix au dedans. Jamais déclarations aussi explicites et aussi bienveillantes n'ont retenti à Berlin dans une pièce officielle à l'égard du Vatican. Rien, d'ailleurs, n'y est personnel. Tout se rapporte aux choses. Chaque mot a une valeur spéciale.

Le *Moniteur* observe ensuite que le discours du roi de Prusse n'énumère pas les points de la revision projetée des lois de mai et il estime que cette réserve est très naturelle, car des négociations préparatoires sont engagées:

"Jusqu'ici, en effet le gouvernement royal n'avait jamais fait précéder ses lois de négociations préparatoires avec le Saint-Siège. C'étaient toujours des lois unilatérales, jamais un accord formel, officiel, bilatéral.

"Le Vatican ne connu les trois premières qu'avec le public. La dernière, celle de 1886, la seule qui ait réellement "revisé," n'a été communiquée au Pape dans sa forme primitive, qu'après qu'elle avait été fabriquée. Et cela confidentiellement et non officiellement, pour connaître, comme on disait, les désirs de la Curie. Cette fois, ce sont des négociations *préparatoires* en forme, sur la base desquelles se rédigera ensuite le futur projet de loi."

Il y a un grand pas de fait depuis quelque temps. Les idées du gouvernement prussien sont singulièrement modifiées. Autrefois, M. Gossler, ministre des cultes, disait hautement qu'il ne saurait être question de négociations formelles avec Rome, de législation bilatérale. Aujourd'hui le roi Guillaume prend la contre-partie de cette doctrine. Il traite avec celui que M. de Bismarck a appelé le "père" dans une lettre autographe.

Quant au résultat final, le discours constitue la plus belle des promesses:

"Si le futur projet de loi répond entièrement à ces déclarations, comme nous avons des raisons de le croire, dit le *Moniteur de Rome*, la paix n'est pas loin d'être faite."

Il est visible, en effet, que M. de Bismarck tend de plus en plus à conclure une paix durable avec l'Eglise, afin de fortifier l'unité allemande. C'est le développement *forcé*, c'était le résultat inévitable de sa politique.

Quelles en seront les conséquences pour la politique générale de l'Empire allemand? M. Goblet s'en est-il préoccupé?

Les manifestes électoraux se succèdent rapidement en Allemagne, comme le nécessite la proximité de l'issue; à vingt quatre heures de distance, ceux des progressistes, des conservateurs, des nationaux-libéraux, ont été suivis de la proclamation du centre catholique. Ce document, assez étendu, commence par exposer que le Reichstag a été dissous pour n'avoir pas voulu se dessaisir pour sept ans de son droit de revenir sur une augmentation d'effectif pour laquelle il devra voter d'importants crédits. Les élections vont avoir lieu; le centre maintient le programme pour lequel il a lutté depuis la création du Parlement impérial; il revendique la liberté et l'indépendance de l'Eglise catholique, qui a reçu dernièrement certains soulagements de l'oppression sous laquelle elle était accablée, mais qui est soumise encore à une législation abusive; les affaires ecclésiastiques souffrent de l'ingérence tracassière de l'Etat; les ordres religieux ne sont pas admis, l'exil punit certains actes qui ne devraient relever que de la liberté de conscience. Il faut que sur tous ces points l'Eglise reçoive satisfaction, et jusque-là le centre compte poursuivre la lutte.

En second lieu, sa parti se propose de maintenir les prérogatives accordées par la loi au Parlement, d'introduire des économies dans l'administration financière de l'empire, d'écarter tout nouvel impot et notamment tout monopole, de remédier à la crise industrielle et agricole, d'améliorer le sort des paysans; en terminant, le manifeste déclare que l'avenir constitutionnel de l'Allemagne est en jeu et engage les électeurs à donner une nouvelle preuve de leur fermeté en votant, sans hésitation ni défaillance, pour les candidats du parti. Ce manifeste se divise comme on voit en deux parties: l'une tout occasionnelle, dans laquelle le centre se pose en défenseur du libéralisme, des prérogatives du Parlement; l'autre plus essentielle et constante, où il revendique comme par le passé les droits de l'Eglise.

On lit, dans les *Tablettes des Deux-Charentes*, qu'une émouvante cérémonie a eu lieu il y a quelques jours à Solesmes, France, chez les Pères bénédictins:

"Un jeune et vaillant officier de marine, M. le lieutenant de vaisseau Olivieri, fait chevalier de la Légion d'honneur et lieutenant de vaisseau dans la dernière guerre de Chine, était à l'ordre du jour de l'escadre par l'amiral Courbet, pour sa belle conduite, disait adieu au monde, à un brillant avenir, et revêtait l'habit de saint Benoît.

"L'abbaye de Solesmes étant fermée et gardée par les gendarmes depuis les décrets d'expulsion contre les congrégations religieuses, c'est près de la demeure abbatiale, entre les quatre pauvres murailles d'un grenier, à la nuit tombante, qu'a eu lieu la cérémonie. Après une touchante allocution du R. P. abbé, le postulant quitta son uniforme d'officier et revêtit la robe de bure."

Les journaux de Paris, du 21 janvier, annoncent que, suivant une dépêche de Rome reçue par l'agence Reuter, le pape a adressé à l'empereur Guillaume une lettre autographe pour le remercier des déclarations que contient le discours du trône lu à l'ouverture du Landtag prussien, relativement aux questions religieuses.

Léon XIII promet, de son côté, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour mener à bonne fin les négociations qui se poursuivent entre le Vatican et le gouvernement prussien.

Le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat, a donné sa démission.

Le pape, en l'acceptant, a invité le cardinal à continuer à demeurer dans l'appartement qu'il occupe actuellement au Vatican.

Il est probable—dit une dépêche de l'agence Havas—que Mgr Jacobini sera nommé préfet des palais apostoliques, et, jusqu'à ce qu'il soit remplacé, les affaires seront expédiées par un cardinal faisant fonctions de pro-secrétaire d'Etat.

M. de Schlozer, dit une dépêche de Rome, adressée à l'agence Reuter, vient d'être avisé de Berlin que le gouvernement prussien désire arriver, avec le Vatican sur les questions ecclésiastiques pendantes et serait même prêt à faire au Saint-Siège des concessions sérieuses.

Les journaux de Berlin reproduisent une lettre par laquelle le cardinal Jacobini approuve complètement tout ce que Mgr Kopp, l'évêque de Fulda, a fait "pour la liberté de l'Eglise et le rétablissement de ses droits."

Par un testament, remontant à l'an 1848, dom Belloy de Francibres, prieur des bénédictins, a institué une fondation perpétuelle ayant pour but de doter, chaque année, à trois jeunes filles vertueuses de Saint-Denis une dot valant de 700 à 800 fr. Dans cet acte, il est dit en substance que le mariage est essentiel à la consécration de la vertu de la femme, "et, par cela même, les jeunes filles désignées comme rosières doivent avoir trouvé mari pour participer au legs." Les élus de cette année sont: Mlles Maria Lauratt, Céline Peyroux et Berthe Blin. La double cérémonie du couronnement et du mariage aura lieu à l'hôtel de ville de Saint-Denis.

Nouvelles militaires de France.

Les commandants de corps d'armée ont dû se réunir le 25 janvier, sous la présidence du ministre de la guerre pour arrêter, définitivement, le programme des manœuvres qui seront exécutées cette année, et dont on verra le détail plus bas. Comme les années précédentes, deux corps d'armée feront des manœuvres d'ensemble; partout il y aura des manœuvres de division ou de brigade, de telle sorte que les réservistes ne resteront pas au quartier.

Les 9e et 16e corps d'armée feront des manœuvres d'ensemble; le 9e, dont le chef-lieu est à Tours, est placé sous les ordres du général Carrey de Bellemare; le 16e, dont le chef-lieu est à Montpellier, est commandé par le général Berge.

Il y aura des manœuvres de division dans les 1er, 2e, 3e, 4e, 6e, 7e, 8e, 10e, 11e, 13e et 17e corps d'armée; ces manœuvres dureront quinze jours.

Des manœuvres de brigade sont prescrites dans les 5e, 12e, 14e, 15e et 18e corps d'armée; leur durée totale n'excèdera pas quinze jours. Les 5e et 15e divisions, qui sont en garnison à Paris, ne manœuvreront pas.

Le général L'Hotte dirigera, au camp de Châlons, des manœuvres de cavalerie auxquelles prendront part les 1re et 4e divisions; toutes les brigades de cavalerie feront ensuite des manœuvres de manœuvreront pas.

Le général L'Hotte dirigera, au camp de Châlons, des manœuvres de cavalerie auxquelles prendront part les 1re et 4e divisions; toutes les brigades de cavalerie feront ensuite des manœuvres de

---

nouveaux sacrifices pour la consolidation de l'empire."

Le comité directeur du parti démocratique de Wurtemberg a publié un manifeste électoral disant qu'en votant l'augmentation de l'armée pour une durée de trois ans, le Reichstag a fait tout ce qui était nécessaire pour la sécurité de l'empire et qu'il a défendu en même temps le droit qui appartient, en vertu de la Constitution, au Reichstag de soumettre à un examen sérieux, pendant chaque période législative, les dépenses de l'Etat. Le gouvernement, se défiant sans raison des représentants du peuple, a voulu soustraire ces dépenses à leur examen. Le peuple a maintenant à se demander s'il veut conserver ou abandonner ses droits. La vraie question posée à l'électeur est celle-ci: régime militaire ou état constitutionnel. Le parti démocratique votera pour l'état constitutionnel avec tous ceux qui ont le sentiment de la dignité du peuple allemand.

Le *Télégraphe*, journal paraissant à Wurzbourg, a été saisi à cause d'un article où la dissolution du Reichstag est titulée "comme une farce de carnaval que s'est permise le prince de Bismarck envers le peuple allemand, dont il écrase la tête sous les talons de ses bottes de cuirassier".

Dans un article de fond, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* discute les préparatifs que doit faire la Suisse dans l'éventualité d'une guerre européenne.

La proclamation de l'empereur s'adressera tout particulièrement aux anciens militaires.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce que des Français, commerçants en bois, achètent à Saverne, à Romanswiller et dans la vallée de Bruche une grande quantité de bois en grume, commandée par le gouvernement français pour la construction de baraquements sur la frontière allemande, et les expédient à Nancy.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* croit voir, dans ces faits, l'indice que la France réunit, sur la frontière, plus de troupes que ne le comportent les *forts* et les garnisons normales.

On télégraphie de Vienne, au *Times*: "M. de Bismarck n'attaquera pas la France, mais il trouverait facilement un prétexte pour amener une guerre franco-italienne. Dans ce cas, l'Allemagne se mettrait immédiatement du côté des Italiens."

On écrit, d'Anvers, 20 janvier:

"Le Lloyd allemand, ligne subventionnée, comme on sait, souffre du manque de passagers. Les Français et les Anglais, qui partent dans la direction de l'Asie, ont le mauvais goût de préférer les paquebots de leurs pays respectifs.

"En revanche, le fret abonde. Hamburg et Brême n'en fournissent, il est vrai, qu'une quantité insuffisante; mais le chargement se complète à Anvers au moyen d'articles belges, hollandais et même français. "Et-ce la peine, demandent ceux des journaux allemands qui ont encore leur franc parler, était-ce bien la peine de subventionner des paquebots qui transportent surtout des marchandises étrangères, et qui font, en outre, une grande concurrence aux navires de commerce allemands?"

Le parti socialiste n'a pas encore publié son manifeste électoral, mais il vient de répandre, à Berlin, 40,000 exemplaires d'un "compliment de nouvelle année" qui est considéré comme une sorte de préface au second interdit, qui, selon la *Gazette de l'ose*, "dépasse en violence toutes les brochures répandues jusqu'ici par le parti." Ce "compliment" a été interdit par la police, mais l'interdiction est venue le frapper trop tard: au moment où la police est intervenue, 40,000 exemplaires étaient déjà distribués, ainsi que nous venons de le dire, et l'organisation du parti est si savante que la distribution s'était faite en une seule matinée.

LE LUCIGENE.—Des expériences très curieuses d'éclairage ont eu lieu, le 15 janvier, à la gare Saint Lazare, Paris. Il s'agissait d'adopter un système pour la nouvelle halle des marchandises.

On a expérimenté un nouveau produit—le *lucigene*—qui vient d'Angleterre. Depuis quelque temps déjà la plupart des manufactures anglaises ont renoncé à l'emploi de la lumière électrique pour la remplacer par le lucigène, qui est d'un prix très modéré, puisqu'il ne coûte que 6 fr. 50 à 7 fr. les 100 kilog.

Le lucigene est fabriqué avec des résidus d'huiles minérales lourdes; les appareils spéciaux utilisés sont installés de façon à ce que l'huile monte à l'aide d'une pression atmosphérique dans une *tuyere* où elle se mélange avec de l'air échauffé par la flamme même et d'où elle sort pulvérisée par un orifice très réduit; les matières combustibles se trouvent donc mélangées avec de l'air chaud et en excès, c'est-à-dire de l'oxigène; et on obtient une combustion complète.

Les appareils essayés, à Paris, sont de deux sortes: les premiers, extrêmement puissants, ont l'inconvénient de produire un bruit trop fort, capable de couvrir la voix; les seconds sont moins bruyants et permettent de lire un journal à 25 mètres.

Le prix de l'appareil est de 300 fr.; pour obtenir une lumière suffisante dans la halle des marchandises, il en faudra sept. L'heure d'éclairage reviendra à 50 centimes.

La lumière est riche, chaude et n'a pas l'inconvénient de l'électricité, qui est par trop aveuglante et qui est d'un prix de revient fort élevé.

Décédé hier matin, vendredi à 3 heures, à l'âge de 35 ans, NELSON PEYCHAUD. Les amis et connaissances des familles Peychaud, Quatt, Forstall, Cronat, Geo. Ferrier et C. A. Maurian sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, samedi, à 10 heures précises, de sa dernière demeure, No. 342 rue Villere entre Kerlerec et Colombus.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 oct96—1an PP

EN UNE NUIT,
ENGELURES, GERCURES et toutes les maladies cutanées sont guéries par la CRÈME DE SIMON dont l'usage est recommandé par tous les médecins de Paris et adopté par toutes les dames élégantes. Elle blanchit, raffermit et parfume la peau et lui donne une apparence veloutée.
J. SIMON, rue de Provence, 36, Paris.
PARM & TILFORD, New York.
A vendre dans toutes les pharmacies et dans tous les magasins d'articles de fantaisie en gros
15janv—3sam.

A louer ou à vendre.
La bâtisse à deux étages, formant le coin des rues Dauphine et Mandeville. No 500 rue Dauphine. Le rez-de-chaussée conviendrait pour une épicerie ou un magasin de marchandises sèches; le haut pour une résidence. Cinq large réfandas sur toute la devanture du propriétaire. On louera le tout ensemble ou séparément. S'adresser à J. M. Villavaso, agent de propriétés, 5 Cour Gaillier. 1er fev PP

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Coin des rues White et Laharpe.—Nouvelle-Orléans, 28 janvier 1887.—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu le LUNDI 7 février 1887, de 10 heures à. M. à 2 P. M., pour l'élection de Directeurs pour servir pendant l'année prochaine.
P. COUGOT, Secrétaire.
20 jan—9f

Chambre garnie à louer
AU No 387 1/2 rue Crête, entre Bagatelle et Union. Le chemin de fer urbain est à un lot de la maison. Pour les conditions s'adresser sur les lieux. La chambre est parfaitement meublée et offre tous les agréments désirables. Prix très modéré. 15jan—1 mois PP.

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Baisses, Nottingham, Madras et Turcoma
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Ameublement pour Etiquet. 4 oct—1an

AVIS
A NOS AMIS ET AU PUBLIC.
Nous avons transporté nos magasins aux Nos. 29, 31 et 33 rue du Canal, local que nous occupions avant l'incendie. L'édifice a été restauré complètement, agrandi, et disposé de manière à nous permettre de déployer avec symétrie
Notre nouveau stock de Marchandises choisies avec le plus grand soin, et se composant de Vêtements confectionnés pour hommes, jeunes garçons et enfants, Chapeaux et linge de dessous.
Nous offrons le tout à des Prix plus faibles que jamais.
C. LAZARD & Cie.
Nos 29, 31 et 33 rue du Canal.
24 oct—96 1an—dim mar jeu sam

DENTISTES.
EDOUARD J. de HART,
DENTISTE.
A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près du Canal. 26 nov—1an

A. MOROY,
Dentiste,
A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre de nature
le rendent de leur art.
Pose de palais artificiels

ELKIN & CO.,
100.....Rue du Canal.....100
Invitent le public à venir examiner leurs derniers importations en
TAPIS
Velours Tournay, Mosaïque, Windsor
TAPIS DE BRUXELLES.
—Aussi—
Moquettes, Velours, Body Brussels, Toiles cirées, Linoleums et Cortlelines Anglaises.
RIDEAUX
Des derniers genres en Crête, Madras, Suisse et Nottingham.
Portières Turcoman et de Vienne,
Stores de fenêtres, Cornèches, Bâches
NATTES DE CHINE en grande variété.
RUGS ET TAPIS DE SMYRNE des meilleures qualités.
25oct96—1an

LA BOTTE ROUGE!
—A l'enseigne de la—
BOTTE ROUGE
Coin des rues Ursulines et Dauphine.
Bottes, souliers et bottines,
A BON MARCHÉ.

GEORGE WAGNER,
11 déc—1 sem—S m—sam, dim, lunr.

Mme EUG. JACOB,
Maison de Coiffure pour Dames.
CHEVEUX, PARFUMERIES FRANÇAISES ARTICLES DE FANTAISIE.
Dessins de cheveux faits sur commande
17.....Rue Baronne.....17
7 nov—3m Jos Jac Dim

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
FACTORS' AND TRADERS'.
NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1887.
Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES.

Sur risques d'incendie	$375,475 86
Sur risques de rivières	27,927 25
Sur risques de mer	4,855 54
	$408,258 64
A ajouter primes non terminées de 1886	$120,704 00
	$528,962 64
A déduire—	
Primes non terminées de 1886	$125,611 00
Réassurances	49,320 46
Commissions et réfaction	20,641 87
	58,709 81
	$254,382 14